



Compte Rendu de l'audioconférence du 15 mai 2020 avec les organisations syndicales

La situation sanitaire à la DDFiP 64 au 15 mai 2020 :

Aucun cas suspect ou testé positif COVID à la DDFiP 64.
Il n'y a également plus d'agent en quatorzaine.

Le Plan de Reprise d'Activité (PRA) à la DDFiP 64 au 15 mai 2020 :

La directrice nous a donné les chiffres suivants :

Le taux de présentiel dans les services est de 55,6 %, le taux de télétravailleurs est lui de 16 %.

Le présentiel dans les SIP et le Centre de Contact est plus faible (environ 45 %) mais le taux de télétravailleurs est plus important (21 % pour les SIP et 25 % pour le Centre de Contact).

Les différents éléments de protection (plexiglas, gel, masques) continuent d'être réceptionnés par la direction.

M. Poulain nous a ensuite fait une présentation très générale du PRA dans le département.

La mise en place du Plan de Continuité d'Activité (PCA) répondait à une logique de maintien des missions essentielles.

La logique du PRA est celle de la reprise avec quelques aménagements :

- les télétravailleurs restent en télétravail
- les agents en garde d'enfants restent en ASA
- les agents jugés vulnérables restent soit en ASA soit en télétravail

Suite à la mise en place du PRA, la direction assure que pour l'ensemble des services l'organisation des bureaux a été revue afin de respecter les règles de distanciation physique...

Les représentants du personnel sont rapidement intervenus pour évoquer le PRA de la trésorerie de Pau Centre Hospitalier.

Les agents, prévus à l'origine en présentiel par roulement, ont tous dû revenir rapidement sans avoir pu discuter avec leur chef de service de l'aménagement de leur poste.

Les représentants CGT ont dénoncé cette modification brutale du PRA sans concertation et sans préparation avec les agents. Ceux-ci étaient tous prêts à revenir ensemble en présentiel, mais avec toutefois l'assurance du respect des règles de sécurité.

Pour cette raison, dès connaissance de la modification du PRA, les représentants CGT sont intervenus auprès de l'Assistant de Prévention afin qu'il s'assure de la conformité sanitaire de l'aménagement des bureaux.

Après s'être rendu sur place, ce dernier a indiqué lors de l'audioconférence que les distanciations physiques étaient bien respectées même lorsque tous les agents sont présents, mais que la circulation dans le service posait problème.

3 ou 4 armoires seront donc déplacées par les agents techniques dès ce lundi 18 mai.

Pour les représentants CGT, toute mise en place ou modification du PRA doit être obligatoirement discutée avec l'ensemble des agents afin de s'assurer que l'aménagement des bureaux est bien conforme aux règles de sécurité sanitaires.

De plus, il est indispensable dans cette période de bien prendre en compte la distanciation physique « dynamique » des agents en intégrant les échanges entre collègues et l'ensemble des déplacements qui constituent la vie d'un service.

Le déroulement de la campagne IR :

La campagne IR se poursuit uniquement via internet et les appels téléphoniques.

L'accueil physique sur RDV n'est pas encore à l'ordre du jour et serait, s'il devait être mis en pratique, effectué à titre exceptionnel et avec un aménagement des locaux (circulation des usagers, distribution de gel, installation des vitres plexiglas et neutralisation des toilettes).

La directrice nous a indiqué qu'elle ne pouvait pas imposer le port du masque aux usagers mais qu'elle devait assurer la meilleure protection aux agents susceptibles de recevoir du public. Pour cette raison un achat complémentaire de visières pour tous les collègues concernés a été demandé par l'ensemble des représentants syndicaux.

Même si la direction se veut rassurante, les représentants CGT resteront vigilants sur cette question et n'admettront pas qu'une décision d'ouverture au public se fasse sans la garantie d'une sécurité renforcée pour les agents d'accueil.

La réouverture des restaurants administratifs :

Le Restaurant Inter Administrations de Pau est ouvert depuis le mardi 12 mai avec uniquement distribution de paniers repas sur ses 2 sites (Préfecture et Cité Administrative).

Les cantines de Pau Orléans et Bayonne Vauban n'ouvriront pas avant la semaine du 25 mai.

Pour Pau Orléans, les agents pourraient aller chercher leur plateau repas et l'emporter sur leur poste de travail pour déjeuner. Seuls les collègues ne travaillant pas sur site auraient la possibilité de déjeuner sur les tables de la cantine dans le respect des règles de distanciation.

Concernant Bayonne Vauban, la direction ne disposait pas d'information complémentaire.

Les conséquences sur les remboursements des frais de repas sont à l'étude et devraient être précisées rapidement.

Les questions RH toujours en suspens :

- Les congés :

La note locale concernant la prise des congés obligatoires durant la période d'urgence sanitaire est toujours en cours de rédaction.

L'application des directives locales ne pourra se faire qu'après un dialogue entre les chefs de service et leurs agents.

Les représentants du personnel, au-delà du caractère injuste et discriminatoire de cette note, ont également dénoncé l'aspect chronophage de son application. Les chefs de service devront en effet analyser au cas par cas la situation de chaque agent.

La directrice a assuré que rien ne serait fait avant la tenue de l'audioconférence avec les représentants du personnel qui aura lieu au plus tard la semaine du 25 mai.

- Les écrêtements des pointages :

Les représentants CGT sont intervenus pour évoquer la note du 23 mars 2020 garantissant le maintien de l'ensemble des crédits d'heures susceptibles d'être écrêtés durant la période de confinement.

A ce jour, les collègues concernés ne peuvent toujours pas bénéficier du report de ces heures travaillées sur leur crédit temps.

Le service RH avait commencé ces travaux de réintégration début avril jusqu'à ce que la DG leur demande de les interrompre jusqu'à nouvel ordre.

Suite à la diffusion de nouvelles consignes, le service RH doit procéder dans les prochains jours à la régularisation des crédits temps pour l'ensemble des collègues concernés.

- La campagne d'évaluation :

Une information se fera prochainement sur les conditions de reprise des entretiens d'évaluation.

- Les mutations :

Le calendrier de diffusion du mouvement national est confirmé.

Pour rappel : le mouvement des C doit être diffusé le vendredi 22 mai, le mouvement des B le vendredi 29 mai et celui des A le lundi 8 juin.

La note d'organisation des affectations locales est en cours de rédaction et devrait être prochainement diffusée. Des réunions d'information pour les agents de la DDFiP 64 qui souhaitent ou doivent déposer une demande de mutation dans le nouvel applicatif ALOA devraient être organisées mais sous une forme encore à déterminer.

- Le pont naturel de l'Ascension :

Pour rappel, le vendredi 22 mai est un pont naturel avec fermeture de l'ensemble des services de la DDFiP 64.

Aucun agent ne doit déposer une ASA pour cette journée.

Même si la note nationale prévoit que la pose de la journée d'absence exceptionnelle doit être posée « en priorité » sur le premier pont naturel de l'année, les représentants du personnel ont dû insister auprès de M. Poulain pour laisser libres les agents de poser cette journée en récupération d'horaires variables.

Les représentants CGT veilleront à ce que le droit des agents soit bien respecté sur ce point.

**Les représentants CGT présents à l'audioconférence :
Anne SEGUIER – Eric MANRY**